

Annexe n° 2 à la délibération du 18/04/2023

Mesdames Messieurs les Conseillers Municipaux ont décidé d'intervenir au fur et à mesure de la présentation du PADD durant la séance. Les observations sont les suivantes :

- Sur les données chiffrées : les explications sont données portant sur la détermination des dynamiques démographiques et la production de logements. Plusieurs Elus interviennent à ce stade pour comprendre la méthode, rappeler que le contexte immobilier est compliqué et pour rappeler qu'il faudra au stade du règlement veiller à la bonne rédaction des règles de stationnement.

Plusieurs Elus interviennent également sur le sujet des dents creuses.

- Environnement : une expression est formulée au bénéfice de la protection du Bruch de l'Andlau.
- Mobilité : la localisation des aires de covoiturage est demandée. Et des échanges ont lieu sur les enjeux routiers (A35 notamment) notamment ceux portant sur la réduction des nuisances.

De manière générale le PADD est jugé clair.